



**Délibération n°2009-13
Conseil d'administration du 8 avril 2009**

Objet : Résiliation de l'adhésion de la CNRACL à l'Association internationale de la Sécurité sociale (AISS)

M. Domeizel, Président,
rend compte de l'exposé suivant :

EXPOSE

L'adhésion de la CNRACL à l'AISS a été décidée par le Conseil d'administration du 8 janvier 1992. L'objectif principal était de participer à la réflexion stratégique sur les enjeux et le devenir de la Sécurité sociale.

Compte tenu :

- de la très forte disponibilité nécessaire pour participer de manière assidue aux travaux conduits par l'AISS ,
- de l'adhésion de la Direction des Retraites de la Caisse des dépôts à l'AISS, et de la demande formulée par la CNRACL auprès de la Direction des retraites de bien vouloir l'informer régulièrement des actions menées,

Le Conseil d'administration délibère et à l'unanimité :

1. approuve le retrait immédiat de la CNRACL de l'AISS,
2. décide en conséquence de ne pas régler l'appel à cotisation de 15 680,25 francs suisses au titre de l'année 2009,

Bordeaux, le 24 avril 2009

Le secrétaire administratif du conseil,

Emmanuel Serrié